

REGLEMENT

1 Conditions d'inscription

Les services de restauration scolaire, de garderie ainsi que les TAP sont proposés sur inscription à tous les enfants. Si l'enfant n'est pas inscrit ou réinscrit, il ne peut être accueilli en garderie, au restaurant scolaire ou aux TAP.

2 Fréquentation :

GARDERIE : il n'y a pas besoin de prévenir le personnel de la venue de l'enfant, sous réserve qu'il soit inscrit. A partir de 16h30, les enfants sont automatiquement basculés en garderie.

RESTAURATION SCOLAIRE : les parents sont invités à remettre les tickets le jeudi pour la semaine suivante. Quelques soient les circonstances, le repas doit impérativement être réservé la veille avant 10h auprès du personnel de l'école. Pour le jeudi, le repas doit être réservé le mardi avant 10h.

Pour le lundi, le repas doit être réservé le vendredi avant 10h.

Les jours fériés ne sont pas pris en compte dans le calcul des 24h.

TAP : Tout enfant inscrit aux TAP doit être présent à 13h30 obligatoirement et ne pourra sortir qu'à l'issue du temps d'enseignement, soit à 16h30. L'inscription aux TAP est valable tous les jours et au titre de l'année scolaire 2015-2016, sauf demande d'autorisation écrite.

3 Santé

Toute absence de l'enfant doit être signalée le jour même au responsable de la structure. Les allergies, alimentaires ou non, doivent être signalées au personnel des écoles.

4 Tarification des services

GARDERIE :

50,00 € par an, inscription auprès de Sarah RAYNAL, Mairie Service Affaires Scolaires.

RESTAURATION SCOLAIRE :

> Achat de tickets : la réservation du repas est conditionnée par la remise du ticket repas à l'agent communal. **Attention en l'absence de présentation de ticket votre enfant ne sera pas admis à la cantine.**

> Les tickets seront vendus aux parents prioritairement au sein de l'école :

Jean Jaurès : Lundis, Jeudis et Vendredis 8 h 00 / 9 h 05

Maternelle Centre : Mardi 8 h 00 / 9 h 15

> **ABSENCE** : le 1er jour d'absence, quelque soit le motif, le repas réservé non pris est dû. Au-delà, et dans la mesure où la famille a prévenu le service scolarité (Tél : 05.53.49.59.76), les repas ne seront pas facturés.

> Prix du repas Maternelle : 2,50 € - Ecoles Élémentaires : 2,60 €.

TAP : inscription par retour du coupon joint. Service gratuit pour les familles.

5 Discipline

La restauration scolaire, la garderie et les TAP sont des services proposés aux familles. Ils n'ont pas de caractère obligatoire. L'enfant est tenu de respecter le règlement en vigueur.

Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet, selon sa gravité, d'une exclusion temporaire ou définitive.

6 Responsabilité / assurance

Lors de l'inscription de l'enfant au service de restauration, de garderie ou aux TAP, la famille remet une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Rentrée 2016 : mode d'emploi

Maternelle du Centre



QUELQUES DEFINITIONS :

les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

3h d'activités par semaine sont confiées aux mairies. Ces temps proposent aux enfants différents ateliers encadrés par des animateurs, les personnels des écoles, les associations du territoire et les professeurs des écoles. Ils sont gratuits et non obligatoires.

la garderie :

les enfants sont encadrés par du personnel communal. Différents jeux et des activités sportives leur sont proposés, pour commencer et/ou finir la journée tout en douceur.

Les enfants sont accueillis :

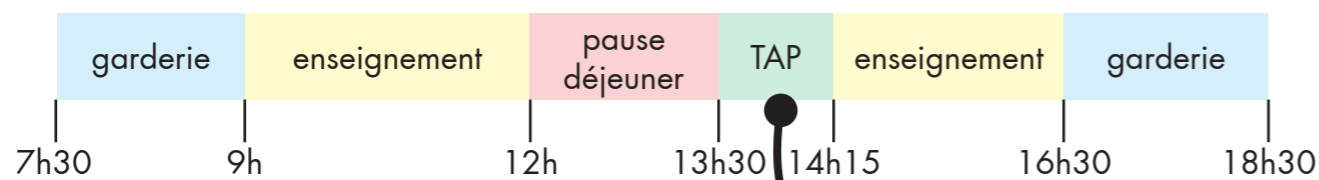
- le matin, avant le début des classes, à partir de 7h30 ;
- lors de la pause méridienne accompagnant le déjeuner ;
- le soir, après la classe, jusqu'à 18h30.

Numéros utiles :
Maternelle du Centre :
05 53 71 01 08
Garderie - Cantine :
05 53 71 31 37
Service scolaire - mairie de Fumel
Sarah RAYNAL : 05 53 49 59 76

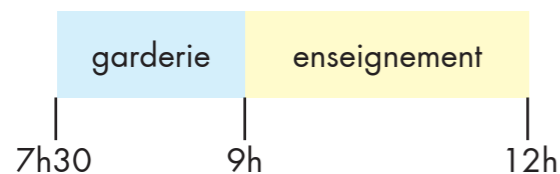


Emploi du temps

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi



Mercredi



Il y a école le mercredi matin de 9h à 12h.

À midi, les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s). Il n'y a pas de cantine ni de garderie après la classe.

Les temps d'activités (TAP)

- > Ils ont lieu le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 13h30 à 14h15.
- > Des activités variées sont proposées aux enfants, encadrées par des intervenants qualifiés et/ou expérimentés, par les associations, par les enseignants ou par les ATSEM.
- > **Les TAP sont gratuits pour les familles : leur coût est pris en charge par la mairie, avec la participation de l'Etat et de la CAF.**
- > L'enfant qui s'y inscrit doit obligatoirement être présent dès 13h30.
- > Afin de respecter le rythme des plus jeunes, une sieste est prévue pendant ces TAP.
- > Les enfants qui déjeunent à la maison et qui ne souhaitent pas participer aux TAP doivent être de retour à l'école à 14h15.
- > Les enfants qui mangent à la cantine doivent obligatoirement s'inscrire aux TAP.

Attention :

- 1** Il faut s'être inscrit aux TAP pour suivre les ateliers proposés.
- 2** Tout enfant inscrit aux TAP doit être présent à 13h30 obligatoirement et ne pourra sortir qu'à l'issue du temps d'enseignement à 16h30.
- 3** L'inscription aux TAP est valable tous les jours et au titre de l'année scolaire 2016-2017, sauf autorisation écrite.

Organisation des TAP

	activités multi-sports	découverte du basketball	ateliers enseignants	ateliers ATSEM	danse	éveil musical	ludothèque	poterie
LUNDI	X		X	X				
MARDI	X		X			X		
JEUDI	X		X		X			
VENDREDI		X		X			X	X

Les activités proposées sont parfaitement adaptées à l'âge des enfants. Les plus jeunes font la sieste. Les autres sont répartis dans les différents ateliers. Par groupes de 12, les enfants participeront à tous les ateliers au cours de l'année. Le changement de planning aura lieu à chaque période de vacances scolaires. Les ateliers se déroulent dans les locaux de l'école.

Présentation des ateliers :

> **activité multi-sports** : Bertrand CHESNAIS, éducateur communal, propose la découverte de plusieurs sports selon une progression établie par ses soins tout au long de l'année scolaire.



sportif

> **découverte du basketball** : Raphaël VALLET, titulaire d'un brevet d'Etat et éducateur au sein du Club de Basket Cuzorn-Fumel-Libos, propose la découverte, sous forme de jeux, du basketball et de ses 3 points techniques : tir, dribble, passe.

d'Etat

> **ateliers enseignants** : certains professeurs de la Maternelle du Centre se sont portés volontaires pour animer des ateliers, différents de ceux proposés en classe : création d'une fresque, expression corporelle, activités manuelles, atelier cuisine ...

> **ateliers ATSEM** : en dehors de la surveillance de la sieste pour les plus jeunes enfants, des ateliers sont proposés par les ATSEM, en fonction de leurs qualifications et de leurs compétences, le lundi et le vendredi : activités autour de la gymnastique, expression corporelle, activités manuelles autour de la couture et de la création ...

> **danse** : Emmanuelle TENDERO, professeur de modern-jazz à l'école des arts de Fumel-Communauté, propose une animation autour de la danse le jeudi.

> **éveil musical** : Emilie LEGROS, chanteuse de l'orchestre Variation, anime cet atelier éveil musical, chant et sensibilisation au rythme.

> **ludothèque** : Guylaine MATIAS, animatrice à la ludothèque de Fumel, propose une animation autour des jeux en provenance de la ludothèque.

> **poterie** : Françoise MOULY, employée à la bibliothèque municipale, propose un atelier de pratique de la poterie, permettant aux enfants créer divers objets à partir de la terre.



de